

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
REFUS DE PROTECTION PROVISOIRE**

notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

<p>I. Administration qui a prononcé le refus: Office de la propriété industrielle de la République tchèque Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6 République tchèque</p>	
<p>II. No de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: 1038183 No de l'enregistrement national de base: 30 2008 053 185.1/05</p>	
<p>III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: PAUL HARTMANN AG 89522 Heidenheim. DE</p>	
<p>IV. Motifs du refus:</p> <p>La marque est formée du signe dépourvu du caractère distinctif «Ideal-Fit ». /article 4 lettre b)/</p> <p>La marque est composée exclusivement de signes «Ideal-Fit » - d'indications pouvant servir dans le commerce pour désigner la qualité des produits. /article 4 lettre c)/</p>	
<p>V. Articles de la loi nationale applicables en la matière (Loi No 441/2003 du Journal Officiel sur les marques) sont disponibles à l'adresse: http://www.upv.cz.</p>	
<p>VI. <input checked="" type="checkbox"/> Refus pour la totalité des produits et/ou services <input type="checkbox"/> Refus pour les produits et/ou services suivants:</p>	
<p>VII. Pendant six mois qui suivent la date du refus le titulaire pourra remplir les conditions de l'avis ou il a le droit de faire valoir ses objections contre cet avis en s'adressant à l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque uniquement par l'intermédiaire d'un mandataire – membre des agences mentionnées en annexe. Faute des objections, une décision finale sera prononcée.</p>	
<p>VIII. Date à laquelle le refus a été prononcé: 17/01/11 Référence de l'Office No: 229359</p>	<p>Pour le Président</p>  <p>25</p>